Un droit des affaires unifié pour donner du sens à l'Euro.

Il semble urgent de consolider la zone Euro en lui donnant du sens et en se reposant davantage sur les sociétés civiles et leurs forces vives, aujourd'hui désorientées et en attente d'une impulsion politique concrète: les professionnels du droit et du chiffre, les syndicats, les entreprises et les organisations patronales, les universités, les jeunes, premiers concernés par l'avenir de l'Europe.

Conforter la communauté de monnaie en l'adossant à un espace de droit des affaires unifié semble une voie à explorer.

Elle serait de nature à impulser de manière immédiate une nouvelle dynamique, à donner un sens accru, de l'espoir et des perspectives à l'Euro et à mobiliser ainsi immédiatement l'ensemble des forces économiques et sociales.

Aujourd'hui, l'absence au sein de la zone Euro d'unité des règles de droit qui régissent les entreprises (tout particulièrement droit de la faillite, du recouvrement, des sûretés mobilières et immobilières, mais aussi droit des sociétés, droit commercial général, droit des coopératives et des associations, et peut-être certains volets de droit social et de droit fiscal...) est un handicap considérable pour le bon fonctionnement de l'union économique et monétaire.

Au delà de ce besoin largement reconnu, créer au sein de la zone Euro une dynamique d'harmonisation ou d'unification du droit des affaires conférerait un véritable sens et un avenir à la construction monétaire qui serait ainsi progressivement confortée par le ciment fondamental des économies et des nations qu'est la règle de droit.

On pourrait ainsi concevoir de proposer la mise en place d'une Haute Autorité du droit des affaires, Haute Autorité indépendante, aux objectifs définis et aux pouvoirs normatifs élargis, qui viendrait utilement accompagner le dispositif de la BCE en permettant à la monnaie commune de reposer sur un socle juridique commun, dans les domaines clés de la vie des affaires, de la vie des entreprises.

Sans ce socle juridique commun, la construction monétaire restera toujours une construction fragile. Il convient de rappeler à cet effet l'exemple américain de l'Uniform Commercial Code qui est un complément essentiel au bon fonctionnement du dollar. Les normes produites par la Haute Autorité devraient bien sûr être soumises à l'approbation, sous une forme à définir, du Conseil et à l'avis du Parlement européen avant leur entrée en vigueur.

Ce projet est aujourd'hui proposé par un collectif d'anciens fonctionnaires, par un grand nombre d'avocats français et de praticiens du droit, et par un nombre croissant de chefs d'entreprises désireux de s'impliquer aux côtés du gouvernement français pour contribuer à la consolidation de l'Euro et à l'impulsion d'une nouvelle dynamique porteuse de sens et d'avenir pour la communauté de monnaie et le projet européen.

Le projet a été présenté à l'Ambassade d'Allemagne à Paris dont l'accueil est très positif. Cette dernière pense que pour emporter l'adhésion de Madame Merkel, le projet doit faire l'objet d'un fort soutien des organisations patronales allemandes (BDI et BDA) et françaises (MEDEF). Le soutien du MEDEF est pour sa part déjà acquis ; il devrait aider à emporter la conviction du BDI et du BDA précités.

Enfin ce projet devrait être porté par un triumvirat de personnalités européennes, politiques, économiques et sociales, de tout premier plan issues de France, d'Allemagne et d'Italie.